

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16 Tros mois... 8

Poste :

Un an... 35 fr. Six mois... 18 Tros mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclamés... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

23 Avril 1879.

ÉLECTION DE BORDEAUX.

Le gouvernement sort vaincu de la lutte électorale, et la défaite qu'il vient de subir est le signe d'un état de crise politique dont la gravité apparaît clairement à tout esprit réfléchi.

La logique révolutionnaire a désarmé le pouvoir devant l'élection de Bordeaux comme elle l'avait armé contre la liberté des consciences. De cette impuissance et de cette agression devaient naître fatalement et les impérieuses revendications du radicalisme et les coalitions conservatrices. Lorsqu'un gouvernement est réduit à cette double extrémité, il est condamné par son incapacité; le régime actuel est, de plus, condamné par son origine et ses principes, dont sa politique n'est que la conséquence inévitable.

La République a su provoquer une telle émotion dans les consciences que ses adversaires, entraînés par un sentiment de révolte indignée, oublient jusqu'aux doctrines qui les séparent pour se coaliser contre elle. Tel est, en effet, l'enseignement que nous apporte l'élection du huitième arrondissement de Paris. Il n'est pas besoin d'insister sur le caractère de cette manifestation électorale; n'y cherchez point une formule politique, c'est une protestation confuse et un peu incohérente; elle échappe à l'action précise et déterminée des partis et n'est inspirée que par un sentiment instinctif de répulsion et de dégoût. C'est un symptôme dangereux pour la République; on peut lutter avec des fortunes diverses contre des opinions, on ne résiste pas à un instinct.

Un péril plus grave menace le gouvernement. La République se précipite ou se penche vers l'entraîne, vers la Commune et ses appétits anarchiques.

Blanqui est élu. C'est le fait important du jour. La souveraineté du peuple fait échec à la République officielle; elle somme les parvenus satisfaits de lui rendre des comptes et de lui obéir. Elle prépare à coups de bulletin de vote l'annihilation plénière qu'on prétendait lui dérober à la faveur des prérogatives présidentielles; et c'est elle aujourd'hui qui signifie au Président et aux ministres qu'il dépendra de son bon plaisir de mesurer la clémence et la grâce dont ils auront eux-mêmes à lui demander humblement le généreux bienfait.

Le triomphe de Blanqui est un événement dont on ne saurait méconnaître la portée. La personnalité du vieux conspirateur est peu de chose assurément, elle ne pèsera pas d'un grand poids dans la balance parlementaire, et elle disparaît devant la manifestation des électeurs qui l'ont prise pour enseigne. Mais la question Blanqui est posée, suivant l'expression de la République française. Et il ne s'agit pas ici de réduire le candidat à ses vraies proportions; il importe peu de constater la médiocrité du rôle qui lui serait réservé dans l'enceinte d'un Parlement; la question de Blanqui est la question même de la souveraineté anarchique du peuple qui s'impose au gouvernement de la République.

Au nom de cette souveraineté, M. Gambetta n'a-t-il pas un jour déclaré au gouvernement qu'il fallait se soumettre ou se dé-

mettre? N'a-t-il pas dit que le dernier mot appartenait toujours aux élus du suffrage universel? Eh bien! ce suffrage n'a pas oublié la leçon qui lui fut donnée; il réclame pour lui les droits que ses élus voudraient garder pour eux; il ne permet pas qu'on limite ses choix dans l'exercice de sa souveraineté; il nomme un condamné qu'on déclare inéligible, et le dernier mot lui appartient.

La République française demande au gouvernement de se soumettre: « La question Blanqui, dit-elle, sera plus difficile à résoudre demain qu'aujourd'hui, dans huit jours que demain. Quelques semaines encore, et elle sera insoluble. »

Mais si le gouvernement s'incline, s'il avoue qu'il n'y a pas de lois qui puissent être opposées à la volonté souveraine des électeurs, il signe son abdication et ouvre lui-même la brèche aux assaillants. S'il résiste, c'est la lutte sans trêve ni repos avec le corps électoral, c'est la souveraineté du peuple s'abritant sous le drapeau de la Commune.

La République entre dans une phase nouvelle; c'est le dernier acte qui se prépare.

A quelque point de vue qu'on se place pour envisager les choses, les questions soulevées par l'élection Blanqui sont grosses de conséquences graves.

Indiquons brièvement quelles sont les hypothèses qui peuvent se produire.

Si le bureau de recensement général des votes qui se réunira cette semaine à l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux déclare Blanqui élu, c'est la violation de la loi, puisque Blanqui est inéligible.

Si ce même bureau déclare que Blanqui étant légalement inéligible, les voix qui lui ont été données sont nulles de plano, il faudra annexer au procès-verbal les 6,796 bulletins portant son nom et les envoyer à la questure de la Chambre.

Dans l'un et l'autre cas, c'est la Chambre qui sera juge de la validité de l'élection. Or, si la Chambre se prononce pour la validité, on verra certainement bientôt les grandes villes où règne l'esprit radical ouvrir les portes de la Chambre à Rochefort, à Félix Pyat et aux autres chefs de la Commune. Il rentreront tous les uns après les autres.

Mais si les voix données à Blanqui étaient déclarées nulles et que M. Lavertujon fut proclamé élu, d'autres collèges s'empresseraient de saisir la première occasion qui s'offrirait de nommer Blanqui. On éterniserait ainsi la question Blanqui. Nous ne faisons qu'indiquer ces considérations sans y insister. Elles frappent l'esprit de tout le monde.

Mais de toutes ces hypothèses, la plus vraisemblable est celle-ci : Blanqui sera proclamé élu de par la volonté du peuple souverain, volonté que le parti radical déclare supérieure à la loi écrite; le gouvernement demandera à la Chambre la nullité de cette élection; un débat s'engagera qui agitera encore une fois le pays et l'inquiétera; le ministère tombera et Blanqui sera validé.

Puis le peuple souverain nommera députés les uns après les autres tous les communards fameux, et ce sera la revanche légale de la Commune et son triomphe sur la République opportuniste!

Il ne faut pas se le dissimuler, avec le suffrage universel tel qu'il est pratiqué, les destinées du pays sont à la merci des lubies de la foule et de la loi du nombre.

Il est utile de remarquer que, dans la circonscription où Blanqui a été élu, sur 24,000 inscrits il y a eu 42,000 abstentions.

Il paraît que la ville de Bordeaux est destinée à jouer sous la République un grand rôle dans les questions d'éligibilité.

C'est à Bordeaux que le dictateur Gambetta avait voulu, par un décret, enlever dans toute la France aux citoyens les plus recommandables et aux fonctionnaires les plus élevés leur droit d'éligibilité.

C'est à Bordeaux que des électeurs d'une seule circonscription prétendent violer la loi et rendre éligibles des condamnés que le Code a frappés d'incapacité!

L'on a dit bien souvent que le régime républicain est par excellence le règne des lois; il faut avouer que depuis l'avènement des républicains toutes les lois deviennent singulièrement élastiques.

Le gouvernement récolte à Bordeaux ce qu'il sème principalement à Paris depuis le 5 janvier.

Il est absolument exact que la grâce de Blanqui a été proposée, samedi matin, à la signature du Président de la République. M. Grévy a refusé d'approuver le décret qui avait été préparé dès la veille. On dit qu'une dépêche du préfet de la Gironde, arrivée directement à l'Élysée dans la nuit du samedi au dimanche, a complètement changé les dispositions du gouvernement en faveur de la grâce que l'on demandait pour Blanqui.

Chronique générale.

Les mêmes feuilles qui nous révèlent l'existence d'une circulaire ministérielle contre le pétitionnement des catholiques nous apprennent, en outre, que parmi les fonctionnaires auxquels il est interdit de signer figurent « les maires, adjoints, conseillers municipaux, etc. »

Cet etc est d'une éloquence étonnante. On se demande ce qu'il comprend et ce qu'il ne comprend pas. Etc, c'est tout le monde à la rigueur : le buraliste, le facteur, l'appariteur, le concierge de la mairie, le fournisseur de M. et M<sup>me</sup> le maire, que sais-je? Et, en réalité, pourquoi ne mettrait-on pas tous ceux-là in vinculis quand on se croit fondé à enchaîner la liberté de conscience des maires et conseillers, c'est-à-dire des élus du suffrage universel? Seulement, que fera-t-on si maires et conseillers bravent les prohibitions ministérielles? On suspendra, on révoquera les maires; leur conseil les réélira. Quant aux conseillers, nous défions bien qu'on trouve moyen de les atteindre, à moins de dissoudre les assemblées dont ils font partie et de les remplacer par des commissions. Voilà bien des embarras que l'autorité supérieure se met sur les bras sans nécessité aucune.

On nous assure que plusieurs membres de la gauche extrême ont l'intention, dès la rentrée, d'interpeller le ministre de la guerre au sujet de la création des inspecteurs de grands corps d'armée et, particulièrement, de l'interroger sur le choix qu'il a cru devoir faire d'un général que sa naissance peut rendre légitimement suspect aux républicains.

On parle du remplacement de quelques préfets qui n'auraient pas montré assez de zèle dans leur lutte contre le pétitionnement catholique.

Le comité central de Lyon réclame la démission de M. Bonnet-Duverdier. On lui donnerait pour successeur M. Henri Rochefort.

LE DISCOURS DE M. JULES FERRY.

Il y avait, samedi, à la Sorbonne, réunion des sociétés savantes de province. M. Jules Ferry était présent. Il a prononcé un discours.

Cette longue harangue, étant tout ce qu'il y a au monde de plus banal, ne présenterait pas le moindre intérêt sans les vingt lignes qui la terminent.

Son Excellence le grand-maître de l'Université, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, ancien maire de Paris pendant la guerre, député, auteur des projets de loi qui rendront son nom immortel, M. Jules Ferry, enfin, a mis de tout dans cette harangue : des éloges pour les sociétés savantes, ce qui est juste; des calomnies à l'adresse de l'Empire, ce qui est républicain; une génuflexion à l'adresse de M. Jules Simon, ce qui est d'un prudent courtisan; un salut à M. Duruy, que M. J. Ferry devrait bien prendre pour modèle; un dithyrambe en l'honneur de la libre-pensée, un chant de guerre contre le clergé; une menace contre les signataires des pétitions en faveur de la liberté de l'enseignement; des idées fausses, des contradictions, des aphorismes qui sont des énigmes; des coups d'encensoir à casser le nez des républicains. Oui, il y a tout cela et bien d'autres choses encore dans ce discours; mais nous y avons vainement cherché un peu d'éloquence.

M. Jules Ferry nous révèle que, depuis 1870, nous faisons l'admiration du monde! La phrase mérite d'être relevée:

« De 1862 à 1870, trente-quatre sociétés viennent s'ajouter à votre livre d'or; mais, de 1870 à 1878, c'est près de soixante sociétés qui viennent demander une place à votre soleil, témoignant ainsi, dans cet ordre de faits comme dans tous les autres, de la volonté énergique de tous dans l'effort magnifique de travail et de labeur pour le relèvement de la patrie qui a succédé aux plus épouvantables désastres et qui nous a valu, l'ose le dire, non-seulement l'estime, mais l'admiration du monde. »

Comme fatras amphigourique, cette période est assez réussie, et si S. Ex. le grand-maître de l'Université concourait pour le grand prix de style avec les élèves de rhétorique du premier lycée de province, il arriverait certainement bon... dernier.

A cette réunion des sociétés savantes, le ministre de l'instruction publique affirme à nouveau son projet de loi, anticipant ainsi sur les débats qui ne manqueront pas de se produire au retour de la Chambre et du Sénat.

Pourquoi ces déclarations tout au moins intempestives?

M. Jules Ferry est visiblement inquiet, et le fait trop voir. Les pétitions qui se multiplient, les protestations de l'Épiscopat, tout cet immense mouvement catholique l'irritent, et il s'empare, pour donner cours à sa colère, de la première occasion qui se présente.

Ces impatiences puérides sont indignes d'un homme sérieux, et donnent bien, en ce

qui concerne M. Ferry, la mesure de sa valeur.

Nous ne savons pas trop comment certains membres du cabinet, M. Waddington et M. Léon Say, par exemple, ont pris les déclarations de leur impétueux confrère. Toujours est-il que le ministère est engagé.

Voici le morceau capital de ce discours :

« Méfions-nous de ces prétendues libertés qui tendent à dissoudre l'unité morale de la France. Méfions-nous-en, messieurs, car cette liberté ne peut éviter de créer deux Frances là où il n'y en a qu'une, et de faire deux parts dans la jeunesse française, ayant la même origine, étant de même race, mais n'ayant les mêmes idées ni sur le passé de la France, ni sur son avenir, et qui, bien que parlant la même langue, finirait par ne pas se connaître et par ne plus se comprendre.

« Cette liberté-là, nous la rejetons, car cela, messieurs, ce n'est pas une liberté qui se défend, c'est une servitude qui se prépare, et c'est un despotisme qui grandit.

« C'est pourquoi, messieurs, malgré les clameurs et les outrages, en dépit des sophismes et des pétitions..., nous revendiquons et nous revendiquerons jusqu'au bout les droits méconnus de l'Etat en matière d'enseignement.

« Ce droit de prééminence et de suprématie de l'Etat que nos pères appelaient excellemment le pouvoir de l'Etat dans l'éducation, ce droit, nous voulons le maintenir. »

Le départ de M. Albert Grévy pour l'Algérie pourrait bien être, dit-on, indéfiniment ajourné par suite des circonstances qui rendent imminentes, quoi qu'on en dise, certaines modifications ministérielles. Le nom de M. Albert Grévy a été mêlé à un bruit de changement de cabinet, bruit très-accrédité depuis dimanche par des députés reçus samedi soir par le Président de la République, qui se serait montré assez inquiet de la situation. Les ministres qui se sont absentés pour aller présider l'ouverture des conseils généraux, dont ils font partie, devaient revenir à Paris aujourd'hui mercredi.

Plusieurs agents de la police russe sont attendus à Paris. Nous ignorons encore le motif de cette visite, mais on assure que ces agents sont arrivés avant-hier à Marseille.

Lorsque M. le général Gresley reçut du Maréchal le portefeuille du département de la guerre, il n'y eut qu'un cri dans tout le camp républicain pour blâmer un pareil choix ; et dans ce *tole* général, opportunistes et radicaux semblaient avoir réglé leurs clameurs sur le ton le plus élevé du diapason.

Toutes ces colères n'ont été que feu de paille ; aujourd'hui il n'y a pas de ministre plus sympathique même aux plus farouches de la démocratie, parce qu'il n'y en a pas dans le cabinet de plus docile et de plus complaisant. La réintégration du major Laborde et de l'intendant Brissy sont là pour attester jusqu'où peut aller la condescendance à une faveur sollicitée, et nous savons maintenant, grâce aux révélations officieuses du *Sicéle*, que le chef de l'armée n'attend pas qu'on stimule son zèle et sa bonne volonté ; il sait aussi aller au-devant d'un désir exprimé.

Il paraît qu'à Lille et à Sens, l'autorité militaire a confié aux Frères de la doctrine chrétienne l'éducation des enfants de troupe. Quelle abominable anomalie ! LE MINISTRE S'EN EST EMU, c'est le *Sicéle* qui le dit, et IL PRÉPARE UNE CIRCULAIRE AFIN DE FAIRE CESSER UNE SITUATION AUSSI IRRÉGULIÈRE.

Le *Journal officiel* a publié un nouveau décret accordant 661 nouvelles grâces en vertu de la loi d'amnistie. Depuis le 5 mars dernier, jour de la promulgation de cette loi, il a été rendu six décrets accordant les grâces suivantes :

Décret du 11 mars,	151 grâces.
— du 13 mars,	6 —
— du 20 mars,	100 —
— du 29 mars,	168 —
— du 8 avril,	232 —
— du 20 avril,	661 —
Total,	1,318 grâces.

D'après les communications du gouvernement aux commissions de la Chambre et du Sénat chargées d'examiner le projet d'amnistie, il restait, avant le vote de ce projet, 2,300 contumaces et 1,100 condamnés, détenus ou déportés.

Le gouvernement a résolu de gracier dans ces deux catégories 1,700 contumaces et 600 déportés ou détenus, soit en tout 2,300 condamnés.

En défalquant les 1,318 grâces déjà accordées, on voit qu'il en resterait 982 à accorder.

La loi a été fixée à trois mois, à dater du jour de la promulgation, le délai qui est attribué au gouvernement pour accorder des grâces comportant les effets de l'amnistie. Cette dernière a été promulguée dans le *Journal officiel* du 5 mars ; le délai expirera donc le 5 juin prochain.

Toutes les grâces accordées après le 5 juin prochain seront données dans les mêmes conditions qu'avant la loi d'amnistie, c'est-à-dire qu'elles n'entraîneront plus pour les bénéficiaires les effets de l'amnistie, notamment la restitution des droits civils et politiques et la suppression des peines accessoires, telles que la surveillance de la haute police.

Le *Journal de Roanne* publie ces détails sur les scandaleux agissements de la « Société des enterrements civils » :

« Un jeune homme de 24 ans, le nommé Jean-Marie Portailhier, miné par une phthisie, s'était vu dans la nécessité d'entrer à l'hospice de Roanne.

« Il y resta six semaines ; bien qu'il espérait se rétablir, il demanda à se confesser et reçut les Sacraments.

« A la fin de janvier, il exprima le désir de rentrer chez lui. Neuf jours après il s'éteignait dans les bras de sa jeune femme. Cette dernière s'occupait de rendre les derniers devoirs à son mari, et elle avait déjà fait prévenir M. le curé, lorsqu'un individu du quartier lui offrit de faire inhumer son mari par les soins d'une association charitable et sans qu'il lui en coûtât rien. La veuve, dénuée de ressources, accepta.

« Quand arriva le moment de procéder aux funèbres préparatifs, des voisins entraînèrent la jeune femme pour lui épargner un douloureux spectacle.

« Une heure après, l'enterrement eut lieu, sans croix, sans prêtre, et le corps était entoué dans le terrain destiné aux sépultures non catholiques.

« Informée de ce qui s'était passé, la pauvre femme tomba dans une crise violente. Quand elle reprit connaissance, elle adressa de vifs reproches à l'individu qui l'avait trompée, et elle n'eut plus d'autre préoccupation que de réunir l'argent nécessaire pour payer les frais d'exhumation et de transfert dans un terrain béni.

« Ce pieux devoir est aujourd'hui accompli. »

On sait combien les pêcheurs français avaient à se plaindre des navires anglais qui, au mépris des conventions internationales, venaient chaque nuit draguer sur nos côtes les huîtres, qui devenaient de plus en plus rares.

Des ordres ayant été donnés pour faire cesser cet état de choses, le garde-pêche le *Crocodile*, du port de Saint-Malo, sortit le 26 mars au matin, par une légère brume, et ne tarda pas à découvrir une flottille anglaise composée de neuf navires en train de pêcher tranquillement.

Dès qu'ils virent le *Crocodile* faire route sur eux, les navires anglais, changeant brusquement leur allure, se portèrent en chasse. Le *Crocodile* tira un coup de canon pour leur signifier de se mettre en panne ; mais deux sloop seulement, la *Galathea* et la *Native*, se rendirent à cette injonction.

La contravention constatée, le commandant du stationnaire français ordonna à la *Galathea* et à la *Native* de prendre sa remorque, et les deux navires ainsi capturés furent amenés à Granville. On trouva dans leur cale une grande quantité d'huîtres, dont les matelots ne purent nier la provenance frauduleuse.

#### LA GRÈVE DU CLÉRICALISME.

On a souvent parlé des grèves, et malgré le dogme indiscutable de la prospérité de la République, elles n'ont jamais été aussi fréquentes que pendant ces dernières années ; mais il y a une grève spéciale à laquelle on n'a pas encore songé.

Supposons un instant que les prêtres et les religieuses fassent une grève, ne fût-ce que d'une quinzaine. Supposons que tous les évêques disent à toute la société chrétienne : Pendant quinze jours, n'agissez plus, contentez-vous de prier. Toutes les églises seront fermées, toutes les œuvres de charité seront interrompues. — Eh bien, s'il en était ainsi, nous assisterions à une des plus grandes catastrophes qui aient jamais accablé la société française.

Tout serait troublé : les berceaux et les

tombeaux. Les gens qui ne mettent pas les pieds une fois par an dans une église seraient exaspérés de voir ces églises fermées ; ils seraient furieux de ne plus pouvoir se marier que civilement et d'être exposés à un enfouissement civil. Il y a une foule de traditions auxquelles les plus fêdes tiennent à leur insu. Se figure-t-on un Vendredi-Saint sans tombeaux, un dimanche des Rameaux sans buisson béni, un dimanche de Pâques sans *Alléluia* ? Il n'y aurait plus de crèche pour les petits enfants, qui deviendraient alors une terrible charge pour les parents empêchés de se rendre au travail. Il n'y aurait plus d'asile, plus d'école, plus de Sœurs garde-malades, plus de Sociétés de charité maternelle, plus d'orphelins, plus d'écoles professionnelles. Les pauvres n'auraient plus les fourneaux économiques de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, les quêtes à domicile, les aumônes, que sais-je ?

Et alors les enfants rentrés chez leurs parents apporteraient dans les ménages le trouble, la misère et la gêne. Les malades appelleraient avec désespoir ces Sœurs de charité qui ressemblaient à des anges gardiens et apportaient à leur chevet toutes les délicatesses de la femme ; les misères autrefois consolées, maintenant réduites au désespoir, pousseraient des cris de détresse.

On s'apercevrait que ces Frères, qu'on qualifiait dédaigneusement d'ignorantins, représentaient la science distribuée aux pauvres ; que ces Sœurs dont la cornette est insultée étaient les meilleures amies des humbles et des affligés ; que ces curés, qu'on ridiculise chaque jour dans les caricatures des kiosques, étaient les plus sûrs intermédiaires entre le pauvre et le riche, et qu'on avait en eux de véritables ministres de la charité.

Et alors les pauvres diraient : Qui nous vêtira ? qui organisera ces *vestiaires* où nous trouvons de bons habits ? Où sont les bonnes dames qui allaient dans les maisons quêter en notre faveur, et mettaient leur charme et leur élégance au profit de notre misère ? Où sont ces Sœurs qui se donnaient la peine de réunir les débris provenant de la table des riches pour nourrir les affamés ? Les pères de familles diraient : Qui instruiront nos enfants ? Et ces âmes affligées qui succombent sous le fardeau de la vie, que deviendraient-elles le jour où elles ne trouveraient plus d'autel pour pouvoir prier ? où pourraient-elles trouver la force et les consolations qui leur manquent ?

Alors peut-être, au milieu de ce désarroi général, comprendrait-on la place énorme que tenait dans la société ce cléricisme qu'on a indiqué au peuple comme l'ennemi ? Est-ce vous, républicains, qui trouverez parmi vos recrues laïques les dévouements nécessaires pour accomplir toutes les œuvres dont nous venons de parler ?

Mais il y a quelque chose de plus grave que la misère physique : c'est la misère morale, c'est cet immense découragement, voisin du désespoir, qui s'abattra sur le pauvre et sur le déserté le jour où il ne trouverait plus à ses côtés, pour le soutenir, ceux qui lui donnent l'espoir d'un monde meilleur, ceux dont la vie tout entière est une preuve indiscutable que ce monde existe.

Eh bien, je suis persuadé que si le cléricisme, dégoûté des attaques et des persécutions dont il est l'objet, voulait, lui aussi, se retirer de la lutte, si ces prêtres, ces Sœurs, ces Frères ignorantins, lassés de souffrir et de se dévouer pour ne recueillir que des insultes, rentraient un jour dans la vie privée, il y aurait contre les auteurs de cette grève un *tole* général, et nos gouvernants, épouvantés devant ces colères soulevées, devant ces rancunes, ces haines et ces appétits déchainés, comprendraient la faute immense qu'ils ont commise.

(Paris-Journal.)

#### Etranger.

RUSSIE. — Le *Moniteur universel* donne les détails suivants sur les mesures qui vont être prises en Russie contre les nihilistes :

« Ainsi, nous croyons qu'on a déjà adopté, en principe, dans les conseils du czar, une loi analogue à celle qui a été émise en Allemagne contre les socialistes. Les autorités auraient le droit d'expulser et d'interner administrativement les individus soupçonnés de prendre part aux menées nihilistes. En même temps, on rendrait à la po-

lice plusieurs prérogatives que les réformes libérales lui avaient enlevées dans les dernières années.

« On a été en effet frappé de ce fait que plus le gouvernement du czar montrait de bonne volonté pour abolir les abus, plus les revendications révolutionnaires devenaient audacieuses. De là à penser qu'on avait peut-être été trop vite en besogne, il n'y avait qu'un pas. Ainsi, il semble bien constaté aujourd'hui que l'introduction du jury a été trop hâtive. Enfin, nous apprenons encore qu'il est question de créer des gouverneurs généraux, ayant des attributions de contrôle très-étendues pour surveiller les complots des fauteurs de bouleversement. »

Saint-Petersbourg, 22 avril.

Une ordonnance du général Gourko ordonne d'établir un service de surveillance de nuit et de jour, dans chaque maison, afin d'empêcher tout acte de nature à troubler la tranquillité. Les propriétaires sont rendus responsables.

Le commerce des armes est interdit, à moins d'une autorisation.

Captown, 20 avril.

Après plusieurs combats qui ont eu lieu entre les Anglais et les Zoulous, lord Chelmsford a débouqué Ekowa. Les Anglais ont perdu 220 hommes tués ou blessés ; les Zoulous 2,500.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

La quantité d'eau qui est tombée dans la nuit de dimanche à lundi et pendant toute la journée du lendemain, a causé de tous côtés des dégâts nombreux.

A Gennes, lundi, vers 4 heures 1/2, le ruissseau de la fontaine d'Avor a atteint une hauteur inconnue jusqu'ici ; ses eaux tumultueuses ont débordé dans les rues de la ville et envahi les rez-de-chaussée. Les habitants, surpris par cette inondation, ont fait des pertes sensibles en mobilier et marchandises. Un vieillard septuagénaire, le sieur Berrier, a été entraîné par le courant ; il n'a dû son salut qu'au courage du gendarme Ribourg, de la brigade de Gennes, aidé du jeune Cirot, garçon meunier. Toute la population était sur pied et chacun s'est mis à travailler. Dès le soir, les eaux étaient en baisse.

Sur la route n° 14 de Saumur à Gennes, une masse de rocher et de terre s'est ébranlée et a complètement obstrué la chaussée au lieu dit le Four-à-Chaux. La circulation a été interrompue.

La route de Doué à Saumur a été couverte par les eaux en trois endroits. C'est au carrefour du Moulin-Cassé que l'eau s'est le plus élevée. Elle descendait du coteau en ravinant toutes les terres ensemencées sur son passage.

A Verrie, les bas chemins étaient transformés en torrents. Il y avait en certains endroits un mètre d'eau.

Les plus anciens du pays ne se souviennent pas avoir vu jamais une telle inondation.

#### MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

Dimanche prochain, 27 avril, la musique municipale commencera ses concerts d'été au Square du Théâtre, à 4 heures du soir. Les musiques du collège et de l'école mutuelle se joindront à elle pour jouer deux morceaux d'ensemble.

Voici le programme de ce premier concert :

- 1° *Strasbourg*, allegro, par la Musique municipale.
- 2° *L'Africaine*, fantaisie de Meyerbeer, par la Musique municipale.
- 3° *Le beau Danube bleu*, valse, par la Musique municipale.
- 4° *La Marche du Sacre*, de Buot, par les trois musiques réunies (150 exécutants).
- 5° *Le Vésinet*, pas redoublé, également par les trois musiques.

Nous croyons devoir rappeler qu'à partir du 1<sup>er</sup> mai 1879, le tarif des droits de timbre sur les effets de commerce est réduit de deux tiers. Les nouveaux timbres seront mis en vente à cette date dans tous les bureaux d'Enregistrement et dans tous les débits auxiliaires de papiers timbrés.

Jusqu'au 31 juillet 1879, les anciens timbres pourront être employés pour leur quotité, sans avoir égard à l'indication des sommes inscrites dans les empreintes. On

pourra donc, jusqu'à cette date, se servir d'un ancien timbre de 45 centimes pour rédiger un effet de 300 fr., d'un timbre de 60 centimes pour un effet de 1,000 fr. et ainsi de suite.

En outre, à partir du 1<sup>er</sup> mai 1879 jusqu'au 31 juillet suivant, les anciens timbres pourront être échangés, sans frais, contre des timbres aux nouvelles quotités dans tous les bureaux chargés de la vente des coupons et des timbres mobiles pour effets de commerce. Un coupon ancien sera échangé contre trois coupons nouveaux, et un timbre mobile ancien contre trois timbres mobiles nouveaux destinés à des effets de même valeur. Ainsi, en échange d'un coupon de 1 fr. 50, on recevra trois coupons nouveaux du prix de 50 centimes; pour un timbre mobile de 16 fr. 50, on recevra trois timbres mobiles de 5 fr. 50. Les coupons ne seront pas échangés contre les timbres mobiles, ni les timbres mobiles contre les coupons.

Les papiers à vignettes pour effets de commerce, timbrés à l'extraordinaire, pourront également être échangés, depuis le 1<sup>er</sup> mai 1879 jusqu'au 31 juillet suivant contre des vignettes timbrées au nouveau tarif. Il sera remis trois vignettes nouvelles pour une vignette ancienne. Les vignettes nouvelles devront porter l'indication de la même raison de commerce que les anciennes. Elles seront timbrées à Paris, sans frais, et renvoyées aux déposants dans le plus bref délai possible.

Les personnes qui désireraient s'approvisionner de vignettes timbrées au nouveau tarif pourront, dès à présent, et jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 1879, déposer au bureau d'Enregistrement les formules dont elles auraient fait usage à partir de cette date. Elles verseront le montant des droits exigibles d'après le nouveau tarif, et les vignettes, après avoir été timbrées à Paris, seront mises à leur disposition, au même bureau d'Enregistrement, le 1<sup>er</sup> mai prochain.

A partir du 1<sup>er</sup> août 1879, il ne pourra plus être fait usage des coupons, timbres mobiles et vignettes aux anciens prix qui n'auraient pas été échangés avant cette époque.

**POITIERS.** — Les courses de cette ville auront lieu le dimanche 8 juin.

**Pontlieue (Sarthe).** — Un fait grave sur lequel nous ne pouvons donner aujourd'hui de renseignements circonstanciés, s'est passé à Pontlieue, près Le Mans.

Vers neuf heures du soir, un militaire de l'armée territoriale, appartenant à la section d'ouvriers boulangers, a été attaqué et blessé par deux individus inconnus, qui, après lui avoir porté un coup de couteau, lui ont enlevé son porte-monnaie renfermant plus de 200 fr.

Le blessé a été transporté à l'hôpital et les recherches les plus actives sont faites pour découvrir les auteurs de cette audacieuse agression.

**LA SUZE (Sarthe).** — La ville de La Suze était péniblement émue ces jours derniers par un événement déplorable.

Le sieur Verlé essayait d'effrayer quelques jeunes filles en s'enveloppant d'un drap blanc, de manière à figurer un revenant. Toutes s'enfuirent, à l'exception d'une seule qui, dirigeant un revolver sur le prétendu fantôme, lui envoya six balles.

Le mauvais plaisant tomba foudroyé: il était mort, une balle lui avait traversé le cœur.

## Faits divers.

### LA CATASTROPHE DE FRAMERIES.

Nous trouvons dans l'Organe de Mons d'intéressants détails sur les opérations du sauvetage :

« Tandis qu'on faisait le nécessaire pour descendre dans le puits d'extraction, M. Bouchez, ingénieur de la mine, écrivait le billet qui suit à l'un des ouvriers qui avait pu se faire connaître lors de la descente des vivres et de la lumière :

« Libert, on va être prêt à vous remonter par le puits d'extraction. Écrivez ce qui se passe. Voici un crayon.

« Les chevaux sont-ils encore vivants? Répondez. »

« Ce Libert est calin (surveillant) à 640

mètres. Il est donc remonté, en toute hâte, avec ses compagnons, à l'étage de 550 mètres après le dégagement du grisou; mais là ils ont dû être arrêtés par des éboulements et ils se sont trouvés bloqués.

« Il est cinq heures quinze minutes. Un porion se charge de la lettre, qu'on a enveloppée dans une grosse feuille de papier d'emballage, et, accompagné de quelques houilleurs, il disparaît par le puits aux échelles. Quelques heures se passent. On travaille toujours activement pour la descente par le puits d'extraction. A huit heures et un quart, le messager reparait. Il apporte cette lettre, dont nous avons pris copie :

« Monsieur, nous sommes à 550 mètres. Nous ne pouvons pas aller jusqu'à l'écurie parce qu'il fait éboulé.

« Les tourets (fosse aux échelles) sont entièrement détruits. Nous n'avons pas pu y passer. Veuillez (ici des mots oubliés sans doute) faire vite, nous sommes accablés de faim et maintenant les eaux suivent de tout près.

« Salut sincère la compagnie.

« CH. LIBERT. »

« Enfin, tout est prêt pour la descente. On a bien assuré deux sommiers au-dessus du puits, et, à l'aide d'un cabestan à vapeur, prêt par la Société de Crachet-Piquery, quatre hommes courageux vont descendre et aller risquer leur vie pour sauver celle des cinq malheureux qui attendent dans le gouffre; car le danger est toujours grand, la descente dans ces conditions — et vers l'inconnu — est toujours périlleuse.

« Il est neuf heures dix minutes. L'instant est solennel.

« La descente est difficile, très-difficile. A tout instant il y a des arrêts de quelques minutes. Le silence, à la surface, n'est interrompu que par les signaux de convention, faits au moyen de la sonnette. Après chaque signal de la sonnette, le pilote jette, du haut du châssis à molettes provisoires, un cri qui fait impression.

« Les heures se passent — il est minuit. En ce moment le signal de la remontée est donné. Pourquoi? Il n'est accusé pourtant qu'une descente à 465 mètres, et les malheureux sont à 550 mètres! Que supposer? L'anxiété est générale. Enfin M. Bouchez arrive au jour. Voici la nouvelle: il n'y a pas moyen de passer au-dessous de 465 mètres, l'eau de la machine d'exhaure retombe dans la fosse d'extraction et vient éteindre les lampes. On prend de nouveau du feu, beaucoup de lampes qu'on arrange de façon à les garantir des eaux, et l'on redescend vers les malheureux, auxquels, avant de remonter, les sauveteurs ont crié de prendre patience.

« Il est minuit et demi, la deuxième descente a lieu — plus rapidement cette fois. Mais encore, hélas! sans bon résultat. Il est impossible d'arriver en dessous de 520 mètres, à cause des eaux. — Les appréhensions redoublent. Arrivera-t-on encore en temps utile auprès des ensevelis?

« Troisième descente. Il est trois heures du matin. Cette fois, c'est le succès! Après une heure et demie d'attente, on voit remonter le cofre-ombibus, et enfin il ramène Joseph Godard et Louise Ledune, sains et saufs. — Il n'y a pas à décrire la joie de ceux-ci en revoyant le jour. On leur fait prendre immédiatement un peu de vin chaud au bord même de la fosse, on les enveloppe dans de chaudes couvertures et on les transporte en toute hâte dans des dépendances bien chauffées du charbonnage.

« Quatrième descente. Il est cinq heures. Cette fois, il y a détente, on respire, on se soulage, on circule un peu dans la cour du charbonnage, on va voir les deux « ressuscités » soignés, dorlotés près d'un beau grand feu! — lequel ne fait non plus déplaisir aux visiteurs. Quelle nuit! — A cinq heures et demie, grande volée de la sonnette. C'est la remontée. On retourne au puits et l'on voit arriver les trois autres « ressuscités » : Camille Libert, Juliette Descamps et Célestin Bellet, auxquels on prodigue également tous les soins dont ils ont besoin.

« Et chacun félicite les « héros » de cette admirable expédition : M. Bouchez et ses compagnons. »

Frameries, 24 avril, 10 h. matin.

« On a encore remonté ce matin quelques cadavres. On travaille activement à 520 mètres, où il doit se trouver au moins 80 cadavres.

« On dit avoir entendu des pas de chevaux derrière l'éboulement dans l'écurie. Peut-être y a-t-il encore là des hommes vivants. On a crié, mais pas de réponse.

Le gaz empêche d'aller plus loin, quant à présent, à la recherche des cadavres. On a bouclé 5 m. au nord et 4 m. au midi seulement dans les éboulements.

**La catastrophe de Frameries; sa cause.** — Il est à peu près établi que l'imprudence d'un mineur n'y est pour rien. Le tourbillon de grisou s'est produit de bas en haut. Il a jailli immédiatement au dehors et est allé s'enflammer au feu extérieur du mécanicien, ou à la lampisterie. De là il s'est communiqué au puits et a gagné le fond. Autrement, si l'explosion avait eu lieu dans le puits, étant donnée la dimension de la colonne qu'on a vue s'élever, il est à croire que tout Frameries eût sauté. Ce point, on le croit, est hors de doute, et c'est l'opinion formelle des ingénieurs.

Quant aux lampes dont se servent les ouvriers, les lampes Muesler, qui ont remplacé les lampes Davy, leur perfectionnement est tel qu'il faut chercher encore ailleurs la cause du désastre.

Restent les allumettes. On fouille régulièrement les mineurs — et régulièrement on en trouve quelques-uns en faute. Mais, nous le répétons, les conditions très-particulières de l'explosion tendent à prouver que les choses se sont passées comme l'expliquent les hommes du métier.

M. Edmond de Rothschild, l'un des principaux actionnaires du charbonnage de l'Aggrappe, est parti dès que la nouvelle de la catastrophe lui est parvenue, et est arrivé vendredi soir à Frameries. Il est impossible de peindre la désolation dans laquelle est plongé ce malheureux pays.

Plus d'un millier d'individus — car aux veuves et orphelins il faut ajouter les familles privées de travail — sont dénués de toute ressource.

Un comité, présidé par M. Corbisier, bourgmestre de Soignies, s'est organisé immédiatement. Le roi, comme nous l'avons déjà dit, lui a envoyé 5,000 fr. Les souscriptions s'organisent de toutes parts.

On croit que ce puits va être complètement abandonné; les éboulements y sont trop considérables.

Quelques détails au sujet de l'incendie de l'Alcazar de Rouen :

« Dimanche soir, vers neuf heures, l'établissement de l'Alcazar rouennais, situé place des Chartreux, a été complètement détruit par le feu. La salle de bal, qui était fort grande et fort belle, n'est plus qu'un monceau de ruines. Plusieurs constructions voisines ont été atteintes. Les flammes s'élevaient à une grande hauteur; on les apercevait des quais.

La cause de cet incendie est restée inconnue jusqu'à présent. M. Salle, propriétaire et directeur de cet établissement, était assuré pour 192,000 fr. aux compagnies la Centrale et la Rouennaise, mais les pertes s'élevaient à plus de 200,000 fr. »

**Les nouveaux chapeaux.** — Malgré la pluie qui tombe par intervalles, les chapeaux de paille ont fait leur apparition à Paris sur la tête des femmes, et je veux noter la sensation charmante qui se dégage du premier qu'on rencontre au lendemain de l'hiver. C'est tout un monde nouveau qui s'ouvre pour vous à sa suite. On est heureux de le regarder, de le suivre, se gardant bien de le devancer, de peur que celle qui le porte n'ait point le doux et riant visage que l'illusion place dessous l...

La mode innove, ce printemps, de charmants chapeaux de paille. Il y en a de toutes les formes et pour tous les goûts. Je noterai le chapeau rond à la Chloé avec guirlande de fleurs, d'une simplicité pleine de charmes, le chapeau fermé à l'irlandaise et placé haut sur la tête, extrêmement séyant, le chapeau de paille Trianon avec garniture de plumes, tel que le portaient les grandes dames de la cour, aux fêtes de Marie-Antoinette; enfin le chapeau directoire à passe évasée selon la mode des merveilleuses, — un véritable abri contre les rayons du soleil. Quelques hautes individualités de l'élégance tentent de faire revivre le chapeau cabriolet avec plumes en panache de la Restauration, mais qu'il faut être jolie pour se permettre pareille coiffure, et qu'il y a péril à s'y risquer au hasard de la fantaisie!

Dans un cercle :

— Vous savez que notre ami Z... est nommé préfet.

— Lui? allons donc! Il est absolument incapable, et il ne restera pas un mois en fonctions.

— Il n'y restera pas huit jours, pas trois jours, pas un jour!

— Alors on aurait dû le nommer préfet... de l'Eure!

## PENSÉES VAGABONDES.

« Long cogitations and short sentences. »  
COUNT NUGENT.

Le monde politique est rempli d'hommes qui, à l'exemple des coquettes, se laissent pour être compris, et se cachent pour être vus.

En France, un royaliste prononcera les mots « le roi mon maître » avec autant d'indépendance et autant de fierté qu'un citoyen de la république des Fabius et des Catons pourrait dire « civis romanus sum. »

Les libres-penseurs ne veulent pas avoir pour père un Dieu créateur, et préfèrent être fils du gorille ou de l'huître: soit, puisqu'il ne faut pas disputer des goûts, laissons-les à la famille de leur choix; mais ils devraient bien, par une juste réciprocité, nous permettre d'élever nos enfants dans l'idée d'avoir d'autres parents que les singes ou les mollusques.

Les opinions démocratiques tuent les idées chevaleresques, et elles s'en vantent: alors adieu l'esprit militaire! adieu le sentiment du point d'honneur! et par conséquent adieu les victoires!

Un pays ne meurt pas pour avoir mis au tombeau de grands rois et de grands capitaines, mais il meurt quand il a enseveli les notions du devoir et du dévouement.

Il y a foule dans les tribunes des Assemblées parlementaires, et foule dans les bibliothèques publiques; hélas! pourquoi faut-il ajouter que la plupart des auditeurs sont sourds, et que la plupart des lecteurs sont aveugles?....

Dans les fonctions gratuites on sert son pays, et dans les fonctions rétribuées on se sert de son pays: le public ne s'y trompe pas, et les fonctionnaires ne font que semblant de s'y tromper. A Constantinople, les chiens faméliques acceptent leur nourriture de toute main, mais ils restent fidèles aux quartiers de la ville qu'ils ont adoptés. En France, les solliciteurs de place n'ont de ressemblance avec eux que sur le premier point, car ils changent sans cesse de camp et s'aventurent dans toutes les directions.

La science de gouverner les hommes ne consiste pas moins à savoir tirer parti de leurs vices qu'à savoir les en punir.

Le zèle pour les vainqueurs a plus de fumée que de chaleur, et quand il s'agit de dévouement pour les vaincus on voit tout le contraire.

La République française offre l'image d'un couvent où il y aurait beaucoup de moines, mais peu ou point de vocations.

C'est aux fondations d'un édifice qu'on reconnaît s'il promet d'être durable ou s'il menace de s'écrouler: que faudrait-il donc augurer de la République française en l'examinant selon cette règle? Elle a été fondée 1<sup>o</sup> par une émeute, et 2<sup>o</sup> par une majorité d'une voix.

Proclamer l'égalité des droits entre des hommes pour lesquels ne peut exister ni l'égalité des intérêts, ni l'égalité des lumières, c'est établir une immense injustice, et créer un monstrueux privilège en faveur des ennemis naturels de l'ordre social.

Les gouvernements qui croient se sauver par des concessions sont des soldats qui croient vaincre en se dépouillant de leurs armes.

Une aberration aussi étrange que fréquente dans le monde politique consiste à prendre pour synonymes les mots balayer et meubler, et à croire que le maniement de la pioche équivaut à l'emploi de la truelle.

Les révolutions font des hommes ce qu'elles font du numéraire, et fabriquent des réputations comme elles fabriquent des assignats; mais tout cela est vite démonétisé.

La différence entre les duels d'homme à homme et de nation à nation consiste en ce que dans les premiers on sait pourquoi on se bat, et que dans les seconds on ne demande même pas à le savoir.

Le suffrage universel (tel qu'il est pratiqué en France) consiste dans l'égalité de puissance accordée à l'inégalité des capacités.

La vigueur ne se prête ni ne s'emprunte, aussi les caractères forts se fourvoient à donner des conseils, et les caractères faibles à en demander.

Il en est des vieilles institutions comme des vieux monuments: on les rend moins vénérables et on ne les consolide pas en les badigeonnant à neuf.

Il y a chez les hommes égalité d'appétits en fait de droits et de jouissances, mais comme il n'y a pas égalité d'estomacs et de forces digestives, il en résulte des indigestions.

L'homme réunit en lui l'esprit et la matière, mais dans cette association l'équilibre des pouvoirs ne subsiste guère, et si l'esprit ne commande pas il est esclave.

On peut mettre des muselières aux vérités pour les empêcher de mordre, mais on ne doit pas les empêcher d'aboyer: cela avertit et tient en éveil.

Dickson.

Ballyvolan (Irlande).

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**  
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,  
par la délicieuse farine de Santé dite :

**REVALESCIERE**

DU BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée,

dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, plûite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épouement, dépression, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydroisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Évitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalésière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 79,834 : M. H. d'Esclavelles, Dieppe, constate la cure d'une jeune personne qui avait l'estomac presque entièrement détruit et qui souffrait depuis deux ans de dyspepsie et d'une bronchite chronique, avec insomnies, amaigrissement et toutes les misères d'un marasme général. — Semmeil, santé, force et embonpoint sont revenus à l'état normal.

Cure N° 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalésière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalésière m'a rendu la santé.

A. BRUNELLIÈRE, curé.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalésière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalésière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND, BRESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LÉVÊQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M<sup>lle</sup> BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>ie</sup>, Limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

### CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

#### Ligne de Poitiers-Saumur.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 30 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	4 h. 45 m. soir.
1 — 10 — soir.	4 — 45 — soir.	10 — 10 — soir.	11 — 50 —
3 — 20 —	10 — 10 —		
7 — 45 —	11 — 50 —		

Il y a, en outre, un départ de Saumur pour Montreuil à 8 h. 10 m. matin, avec correspondance pour Angers.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	4 h. 45 m. soir.
12 — 10 — soir.	9 — 40 — soir.	4 — 40 — soir.	11 — 20 —
1 — 45 —	9 — 10 —		
6 — 35 —	11 — 20 —		

Départ de Montreuil pour Saumur, 2 h. 11 m. soir. Arrivée à Saumur, 2 h. 50. Ce train correspond au train d'Angers à Montreuil-Bellay.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 AVRIL 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	79	27	02	Crédit Foncier colonial	380			Canal de Suez	737	50	5
3 % amortissable	81	70	10	Crédit Foncier, act. 500 f.	753	75	3	Crédit Mobilier esp.	920	50	
4 1/2 %	110			Obligations foncières 1877	370	75		Société autrichienne	165		5
5 %	115	30	25	Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	690			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	510	50	30	Crédit Mobilier	480	7	50	Orléans	377		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	351	25	1	Crédit foncier d'Autriche	635	2	50	Paris-Lyon-Méditerranée	375	50	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	515			Est	722	50	1	Nord	380		
1865, 4 %	530			Paris-Lyon-Méditerranée	1177	50	1	Ouest	376		
1869, 3 %	410	50	1	Midi	875			Midi	374		
1871, 3 %	405		50	Nord	1490			Paris (Grande Ceinture)	371		
1875, 4 %	532		1	Orléans	1190	9	75	Paris-Bourbonnais	375	25	
1876, 4 %	532	50	3	Compagnie parisienne du Gaz	1943	75	6	Canal de Suez	165		
Banque de France	3025			C. gén. Transatlantique	338	75	7				
Comptoir d'escompte	800		25								
Crédit agricole	480										

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

#### GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 9 décembre).

Départs de Saumur vers Angers.		Départs de Saumur vers Tours.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste, (s'arrête à Angers)	4 — 45 — — — — — omnibus-mixte (s'arrête à Angers)	3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte, omnibus	8 — 21 — — — — — omnibus
6 — 55 — — — — — omnibus-mixte	1 — 35 — — — — — omnibus	9 — 40 — — — — — omnibus	12 — 40 — — — — — omnibus
1 — 45 — — — — — omnibus	4 — 10 — — — — — omnibus	12 — 40 — — — — — omnibus	4 — 44 — — — — — omnibus
10 — 37 — — — — — omnibus	7 — 15 — — — — — omnibus	10 — 38 — — — — — omnibus	10 — 38 — — — — — omnibus

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etudes de M<sup>e</sup> COCHARD, notaire à Noyant (Maine-et-Loire), Et de M<sup>e</sup> PAUL GAUDRY, notaire à Fontainebleau (Seine-et-Oise).

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION, Par le ministère de M<sup>e</sup> COCHARD, notaire à Noyant, en présence de M<sup>e</sup> PAUL GAUDRY, notaire à Fontainebleau, à la Mairie de Noyant, Le dimanche 27 avril 1879, à midi.

### LA TRÈS-BELLE TERRE D'HUNON

Située commune de Noyant, arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire), à deux kilomètres du bourg de Noyant et à seize kilomètres de la gare du Lude, composée :  
1° Des réserves, comprenant un château nouvellement construit, avec vastes servitudes, basse-cour, cour d'honneur, pelouses, avenues, parc, bosquets, prairies, semis, potager, pièce d'eau, terres et futaie, de... 20h. 79a. 50c.  
2° De la ferme d'Hunon, de... 72 97 40  
3° De la ferme de Beauvais, de... 45 46 90  
4° De la ferme de la Métairie, de... 51 06 20  
Contenance totale. 190 30 00.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> COCHARD, notaire, dépositaire du plan et des titres de propriété. (122)

### CHARMANTE PROPRIÉTÉ De rapport et d'agrément A VENDRE

Cinq hectares environ, parfaitement entourés de murs, maison de maître, servitudes, 600 mètres sur le bord du Thouet, terres labourables, vignes, bois, pré, chasse, pêche, lapins de garenne, etc., etc., à neuf kilomètres de Saumur, à six kilomètres de Montreuil. S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE

Pour entrer en jouissance de suite.

### UN JARDIN BIEN AFFRUITÉ AVEC PAVILLON

Situé à Saumur, montée du Fort, Joignant d'un côté M. Proust et de trois autres côtés des rues. Contenance : 8 ares 40 centiares. S'adresser, pour traiter, à M. Grosbois, ancien menuisier à Beaufort, et, pour visiter, à M. MARÉCHAL, charpentier, place Saint-Nicolas, à Saumur. (206)

### VILLE DE SAUMUR.

### ADJUDICATION DE TRAVAUX DE REPAVEMENT DES RUES

Pour amélioration de la voirie.

Le Maire de la ville de Saumur prévient les entrepreneurs de travaux publics.

Que le vendredi 25 avril 1879, à une heure précise de l'après-midi, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville, par devant le Maire de la ville de Saumur, assisté de deux conseillers municipaux, et en présence du receveur municipal, à l'adjudication publique, au rabais, et sur soumissions cachetées, des travaux de REPAVEMENT DES RUES, pour amélioration de la voirie.

Le montant de ces travaux, suivant devis dressé par l'architecte de la ville et approuvé par le préfet, est de... 83,950 fr.

On peut prendre connaissance des devis et cahier des charges au secrétariat de la Mairie de Saumur, tous les jours, de dix heures du matin à quatre heures du soir, fêtes et dimanches exceptés.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 2 avril 1879.

Le Maire, LECOY.

### MAISON A LOUER

PRÉSENTMENT, En totalité ou par parties. Rue de Bordeaux, n° 32. Rez-de-chaussée, premier et second étages. S'adresser à M. RUSSON, épicière, quai de Limoges, n° 38. (66)

### A LOUER

Pour le 1<sup>er</sup> novembre 1879, LA FERME (EN CONSTRUCTION) Dite du CARREFOUR-ROSIÈRE Sise commune de Neuillé (Maine-et-Loire).

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> DENIEU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire), et, pour visiter, aux Rigaudières, commune d'Allonnes. (607)

### A LOUER

GRANDE ET BELLE CAVE Hors d'inondation, Rue de l'Hôtel-Dieu, n° 4. S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

### A LOUER

PRÉSENTMENT,

### UNE TRÈS-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4, Actuellement occupée par M<sup>e</sup> Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, soit à M<sup>e</sup> LE RAY, qui l'habite, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (147)

### A LOUER

PRÉSENTMENT,

### BELLE MAISON

Rue d'Orléans, 73, à Saumur.

Cette maison comprend : salle à manger, salon, cuisine, plusieurs chambres à coucher, à feu, au premier et au deuxième étages, cabinets de toilette, greniers sur le tout; Cour, écurie, remise, pompe et caves.

S'adresser au bureau du journal.

M. DOUSSAIN, 5, rue du Palais-de-Justice, demande un petit garçon de douze à quatorze ans.

MAISON MURAY, chemisier, demande de suite des ouvriers et une mécanicenne.

S'adresser à M. MASSON, 61, rue Nationale, ou à son coupeur, 41, rue Saint-Jean. (207)

### INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUMÉ, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

### LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande. Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

UN FRANC PAR AN

Le Moniteur des Valeurs à Cots

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères.

LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MEUX RENSEIGNÉ

une causerie financière, par le Baron LOUIS; une Revue de toutes les Valeurs; les tirages à l'échelle; le Prix exact de tous les Tirages sans exception; les documents, inédits, la cote officielle de la Banque de France.

On s'abonne à Paris : 12, rue de Londres.

NOTA.— Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.

FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

Rue Saint-Nicolas, 29, Saumur.

Volières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, depuis 35 centimes le mètre. Parcs à moutons, Tambours à poissons, Chenils pour chiens, Corbeilles et Entourages pour jardins, Grillages pour vitraux d'églises, Grilles en grillage et en fer tourné.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

NOTA.— Vente de Fil de fer du Berry pour vignes, depuis 60 fr. les 100 kil.

Maison J.-P. LAROZE & C<sup>ie</sup>, Pharm<sup>ie</sup>

2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites, Dyspepsies, Gastralgies, Digestions lentes, Douleurs et Crampes d'Estomac, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC

Infatigables pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 1 fr. 50. — POUDDRE, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 1 fr. 25. — OPIAT, le Pot, 1 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS : 26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26

ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

Saumur, imprimerie de P. GODET.